

A Paris, le 12.11.18

## Avis rendu par la commission de sélection Continuité des soins en EHPAD la nuit

L'ARS Ile-de-France a lancé un nouvel appel à candidature sur la région pour la mise en œuvre d'organisation favorisant la continuité des soins la nuit en EHPAD.

A la clôture de l'appel à candidature, plus de 65 dossiers ont été réceptionnés sur l'ensemble de la région, majoritairement sur un modèle d'infirmiers mutualisés entre plusieurs établissements.

La commission de sélection a procédé à une analyse des dossiers. Ainsi, sont retenus pour une mise en œuvre dès décembre 2018, les projets portés par les établissements pivots suivants :

- Sur Paris :
  - Le club Montsouris (750 007 809)
- Sur la Seine-et-Marne :
  - Le CH Léon Binet (770 000 172)
  - Le SSIAD APMAD (770 802 759)
- Sur les Yvelines :
  - EHPAD Public Richard (780 000 790)
  - SNC Clémenceau (780 826 137)
- Sur l'Essonne :
  - Le GCSMS 91 – secteur 1 (910 700 327)
  - EHPAD Notre Dame d'Espérance (910 702 224)
- Sur les Hauts-de-Seine :
  - Le SSIAD SAPA (920 804 721)
  - Le GCSMS PASAPAH – secteur centre 2 (920 030 350)
- Sur la Seine-Saint-Denis :
  - EHPAD La Seigneurie (930 702 089)
- Sur le Val-de-Marne :
  - EHPAD Les Lierres (940 800 691)
- Sur le Val d'Oise :
  - EHPAD Les Tilleuls (950 780 304)
  - CHG L'Isle-Adam et Parmain (950 000 406)

Par ailleurs, les projets suivants sont retenus pour une mise en œuvre en 2019. Cela sera conditionné à la levée des réserves qui seront formulées par courrier et dès parution de la circulaire budgétaire 2019 :

- Sur la Seine-et-Marne :
  - L'EHPAD du Canton (770 707 586)
  - L'EHPAD Mésanges Hirondelles (770 809 218)
  
- Sur les Yvelines :
  - La résidence des coteaux (780 002 408)
  
- Sur l'Essonne :
  - Le GCSMS 91 – secteur 2 (910 700 327)
  
- Sur les Hauts-de-Seine :
  - L'EHPAD Villa Concorde (920 803 103)
  
- Sur la Seine-Saint-Denis :
  - EHPAD Les intemporelles (930 023 965)
  - EHPAD L'épervier (930 816 293)
  
- Sur le Val d'Oise :
  - EHPAD Zemgor (950 783 950)

Au vu du nombre de dossiers reçus, les délégations départementales ainsi que la direction de l'autonomie du siège de l'ARS (Héloïse LAPLUME – référente continuité des soins en EHPAD) se tiennent à votre disposition par téléphone et par mail pour toutes informations complémentaires.